

Séance 01 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Bernard ARNOULD à Monique ALIÈS, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Philippe GIGANON à Jean-Philippe SABATHIER, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES

Absents : Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET, Guy SALES, Anne-Claire SOLIER

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Michel WOLKOWICKI

Ordre du jour :

- Présentation de la Maison de la Maison France Service et du Point Info Sénior,
- Subventions aux associations 2022,
- Fonds de concours aux communes 2022 : aide à l'habitat permanent,
- Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes en direction de l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Programmation de l'arrêt du projet de PLUi,
- Renouvellement des permanences « Habitat » dans le cadre du PIG Départemental,
- Approbation de la modification du règlement de la zone d'activité de Montlaur – La Plaine,
- Élection d'un délégué à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud (Conseil d'Administration),
- Élections de 2 membres représentants de la Communauté de Communes au CIAS Monts, Rance et Rougier,
- Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Présentation de la Maison de la Maison France Service et du Point Info Sénior



Madame la Présidente présente les deux intervenantes : Marie BEZIAT, coordinatrice de la Maison France Service, et Aurélia ALIBERT, coordinatrice remplaçante du Point Info Séniors. Elle leur laisse ensuite la parole pour la présentation.



- Le Point Info Séniors est un guichet unique de proximité pour les personnes de plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels.
- Le PIS accueille, informe, oriente et accompagne les personnes dans toutes leurs démarches administratives (retraites, maintien à domicile avec les demandes d'aides à domicile, l'aménagement du logement, les demandes d'entrées en établissement, l'accès aux droits et demandes d'aides financières).
- Le PIS peut aussi proposer des animations en lien avec les besoins des personnes et du territoire (alimentation, prévention, sécurité, ...).
- Au mois d'octobre et de novembre, de nouvelles personnes se sont présentées au Point Info Séniors.
- Le service est bien identifié par les professionnels d'aide à domicile (ADMR, CIAS).
- Les demandes les plus fréquentes concernent la retraite et le maintien à domicile.
- Le service commence à se développer au niveau intercommunal.
- Plusieurs communes concernées : Brusque, La Serre, Laval-Roquecézière, Mélagues, Montagnol, Montlaur, Mounès – Prohencoux, Murasson, Pouthomy, Rebourguil, Saint-Sever-du-Moustier.

France services

- France Services existe depuis 2020 sur le territoire national.
- Enjeux :
 - le retour du service public au cœur des territoires,
 - chaque citoyen à moins de 30 minutes d'une France Services,
 - réduire les inégalités et les fractures numériques,
 - accompagner les personnes les plus éloignées du numérique.
- Le bouquet France Services, c'est 9 partenaires nationaux : les finances publiques, la CAF, la CPAM, l'Assurance Retraite, l'ANTS, Pôle Emploi, la Poste, la MSA et le Point Justice.
- L'objectif :
 - renseigner, orienter, informer, accompagner les usagers dans leurs démarches administratives,
 - donner des informations de premier niveau,
 - orienter vers les partenaires.
- Exemples de services possibles en France Services : pré-demande de carte d'identité, renouvellement de permis, demande de carte grise, demande de prestations à la CAF, inscription à Pôle Emploi, ouverture de comptes en ligne, création d'une adresse mail,
- Ouverture de la France Services Monts, Rance et Rougier en juillet 2022 :
 - 5 mois d'ouverture,
 - Environ 340 accompagnements,
 - En moyenne entre 3 et 4 demandes par jour,
 - Premier partenaire : ANTS pour les cartes d'identité et permis,
 - Ensuite : les Impôts et la CAF,
- D'ici janvier 2023, l'objectif est de 30 France Services en Aveyron.

Le développement des 2 services :

- Un flyer de communication distribué dans toutes les boîtes aux lettres des usagers de toutes les communes de la Communauté de Communes.
 - Plusieurs personnes sont venues à nos permanences ou nous ont contactées après avoir reçu le flyer.
- Toutes les idées sont bonnes à prendre pour développer les services et animer le territoire.
- Ne pas hésiter à nous contacter et à orienter les usagers vers nous en cas de besoin.

Permanences dans vos communes :

- À partir de janvier 2023, nous avons décidé de réaliser des permanences dans vos communes.
- Une fois par semaine, nous irons pendant une demi-journée dans une commune.
- Deux objectifs :
 - Aller à la rencontre des habitants qui ne peuvent pas se déplacer.
 - Faire connaître les services et développer les permanences existantes (Belmont, Camarès, St-Sernin).

Nos coordonnées

Aurélia ALIBERT, coordonnatrice Point Info Seniors

06 71 98 23 60

pointinfoseniors@ccmrr.fr

Marie BEZIAT, agent d'accueil France Services

06 07 62 05 76

contact@mfs-montsrancerougiers.fr

12

Subventions aux associations 2022

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Sophie CANTALOUBE pour la présentation des dossiers de subventions.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

Suite aux réunions de la Commission Culture et du Bureau, Madame la Présidente et Monsieur Patrick ROQUES, Président de la Commission Culture soumettent à l'avis du Conseil Communautaire les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations/Organismes	Propositions de la Commission	Vote Conseil Communautaire
La Ligue contre le cancer	3.05 €/tonne de verre collecté	3.05 €/tonne de verre collecté
Association Musicale de Combret	600.00 €	600.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Belmont-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Sernin-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Challenge Armand Vaquerin	450.00 €	450.00 €
Ecole Foot Jeunesse Sportive Rance & Rougier	4 702.00 €	4 702.00 €
L'Ecrin du Dourdou	200.00 €	200.00 €
La Passacaille	600.00 €	600.00 €
Rugby club Rougier	2 700.00 €	2 700.00 €

Les Majorettes du Rance	1 250.00 €	1 250.00 €
Millefeuilles « Forêt en fête »	1 600.00 €	1 600.00 €
Rencontres Musicales de Tauriac	800.00 €	800.00 €
Les Nouveaux Troubadours	3 500.00 €	3 500.00 €
Sauvegarde Restauration Eglise de Briols	1 000.00 €	1 000.00 €
Association Roland - ULM	1 000.00 €	1 000.00 €
Les Amis du Vieux Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
Association La Brusquoise	800.00 €	800.00 €
St-Sernin-sur-Rance Patrimoni	1 000.00 €	1 000.00 €
AAPPMA de Camarès (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)	1 000.00 €	1 000.00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ces subventions.

Madame Sophie CANTALOUBE explique à l'assemblée que la subvention supplémentaire à l'association « Jeunesse Sportive Rance et Rougier » est exceptionnelle et due au financement d'une formation.

Elle explique également que le siège social des « Majorettes du Rance » va déménager à Saint-Affrique, ce sera donc la dernière année que la Communauté de Communes leur accordera une subvention.

Monsieur Michel WOLKOWICKI remarque que le budget total des subventions a augmenté par rapport à l'année dernière mais que la Communauté de Communes reste tout de même dans l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

Fonds de concours aux communes 2022 : aide à l'habitat permanent

Dossiers déposés & demandes en cours					
Commune	Nbre Logmt	Description	Avancement du projet	Financement CCMRR demandé	Proposition financement CCMRR
Arnac	1	Réhabilitation d'une ancienne habitation dans le village.	Etudes et plan financements en cours	A définir selon coût de l'opération	Eligible en 2023
Belmont sur Rance	1	Travaux aménagement bâtiment communal (place Georges Mouls). Création d'un logement locatif au 1er étage.	Dossier complet. Programation des travaux en 2023.	10 000 €	Eligible en 2022
Mélagues	2	Projet de création de 2 logements. Achats des 2 bâtiments effectués.	Dossier à compléter. Devis et plan de financements en cours. Travaux non engagés à ce jour.	20 000 €	Eligible en 2023
Saint Sever du Moustier	1	Création d'un logement dans un bâtiment communal. Cout estimé de l'opération 185 264 € HT.	Dossier en cours de finalisation. Travaux prévus en 2023	10 000 €	Eligible en 2022

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas NESPOULOUS pour présenter les dossiers éligibles aux subventions d'aide à l'habitat permanent. Les projets des communes d'Arnac-sur-Dourdou et de Mélagues seront

éligibles en 2023, car, pour l'instant, les dossiers ne sont pas finalisés. Cependant, les projets de Belmont-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier sont éligibles pour 2022. Une autre commune a déposé un dossier mais celui-ci ne rentre pas dans les critères de création de logement.

Fonds de concours à la Commune de Belmont-sur-Rance pour l'opération de création d'un appartement communal à usage locatif permanent :

Madame la Présidente fait part au Conseil Communautaire de la demande de fonds de concours de la Commune de Belmont-sur-Rance pour le financement de l'opération de création d'un appartement à usage locatif permanent.

Madame la Présidente rappelle que les conditions d'attribution de fonds de concours ont été définies dans la délibération N° 20190627_109 « Fonds de concours aux communes – délibération cadre » en date du 27 juin 2019.

Madame la Présidente présente le coût global et le plan de financement de cette opération tel que présenté par la Commune de Belmont-sur-Rance :

Coût estimé de l'opération : 166 671,00 € H.T.

Plan de financement :

Subventions sollicitées ou obtenues :

DSIL	20 417,00 €
DEPARTEMENT	50 001,00 €
REGION	50 001,00 €

Fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de Communes : 10 000,00 €

Autofinancement communal : 36 252,00 € H.T.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer, à la Commune de Belmont-sur-Rance, un fonds de concours de 10 000,00 € pour cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le versement de la somme de 10 000,00 € à la Commune de Belmont-sur-Rance sous forme de fonds de concours pour le financement de l'opération de création d'un appartement à usage locatif permanent,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Fonds de concours à la Commune de Saint-Sever-du-Moustier pour l'opération de création d'un appartement communal à usage locatif permanent :

Madame la Présidente fait part au Conseil Communautaire de la demande de fonds de concours de la Commune de Saint-Sever-du-Moustier pour le financement de l'opération de création d'un appartement à usage locatif permanent.

Madame la Présidente rappelle que les conditions d'attribution de fonds de concours ont été définies dans la délibération N° 20190627_109 « Fonds de concours aux communes – délibération cadre » en date du 27 juin 2019.

Madame la Présidente présente le coût global et le plan de financement de cette opération tel que présenté par la Commune de Saint-Sever-du-Moustier :

Coût estimé de l'opération : 185 264,00 € H.T.

Plan de financement :

Subventions sollicitées ou obtenues :

DETR	74 106,00 €
DEPARTEMENT	37 053,00 €
REGION	6 000,00 €

Fonds de concours sollicité auprès de
la Communauté de Communes : 10 000,00 €

Autofinancement communal : 58 105,00 € H.T.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer, à la Commune de Saint-Sever-du-Moustier, un fonds de concours de 10 000,00 € pour cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

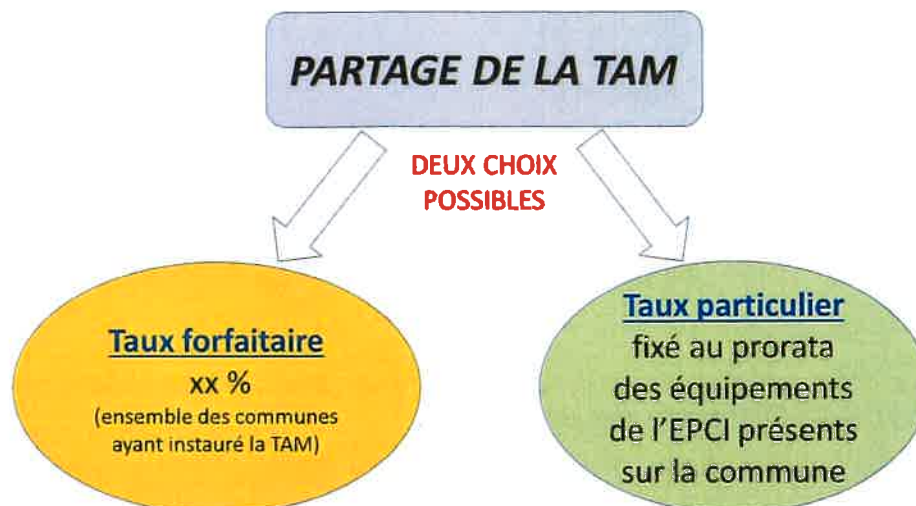
- **APPROUVE** le versement de la somme de 10 000,00 € à la Commune de Saint-Sever-du-Moustier sous forme de fonds de concours pour le financement de l'opération de création d'un appartement à usage locatif permanent,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes en direction de l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2022

Madame la Présidente explique à l'assemblée que ce sujet a été mis à l'ordre du jour, mais suite à de nouvelles informations, il n'est plus obligatoire pour les communes de reverser la taxe d'aménagement à l'EPCI.

Elle propose que Monsieur Nicolas NESPOULOUS, qui a beaucoup travaillé sur le sujet, expose tout de même les réflexions entreprises dans un souci de transparence avec l'assemblée.

- ✓ **Avant le 01/01/2022** : Pas d'obligation de partage de la TAM entre les communes et EPCI (reversement facultatif).
- ✓ **À partir du 01/01/2022** : Partage de la TAM rendu obligatoire (article 109 loi des finances 2022) par ordonnance adoptée le 14/06/2022.
 - Délibération avant le 31/12/2022 (EPCI et Communes),
 - Modalités de partage adoptées pour 2022 et 2023,
 - Applicable aux communes ayant instauré la TAM,
 - Reversement au prorata des équipements publics de l'EPCI présents sur la commune.



Dans un souci d'équité, la réflexion s'est plutôt portée sur l'installation d'un taux particulier en fonction des équipements présents sur la commune. La simulation se présenterait alors ainsi :

PROPOSITION DE PARTAGE DE LA TAXE AMENAGEMENT						
	Taux TAM par commune	Taux de partage en fonction des équipements intercommunaux				TALIX DE PARTAGE
		Voie	Autres (bâtiments, piscines...)	ZA		
		10%	10%	10%		
Arzac sur Dourdou	2%	10%	0%	0%	10%	
Balgaud sur Rance	-					
Bermon sur Rance	1%	10%	10%	0%	20%	
Brusque	1.1%	10%	0%	0%	10%	
Camarès	1%	10%	10%	10%	30%	
Combrès	-					
Feyret	1.5%	10%	0%	0%	10%	
Gisac	1.5%	10%	0%	0%	10%	
La Sèze	-					
Laval Roquecrouère	-					
Mélagues	1%	10%	0%	0%	10%	
Montagnol	1.5%	10%	0%	0%	10%	
Montranc	1%	10%	0%	0%	10%	
Montlaur	1.5%	10%	0%	10%	20%	
Moulin Prohencoux	-					
Muraison	-					
Peux et Couffaleux	-					
Poussy	1%	10%	0%	0%	10%	
Ribougaud	-					
Saint Sernin sur Rance	1%	10%	10%	0%	20%	
Saint Sever du Montier	-					
Sylvanès	1.5%	10%	0%	0%	10%	
Tauriac de Camarès	1.5%	10%	0%	0%	10%	

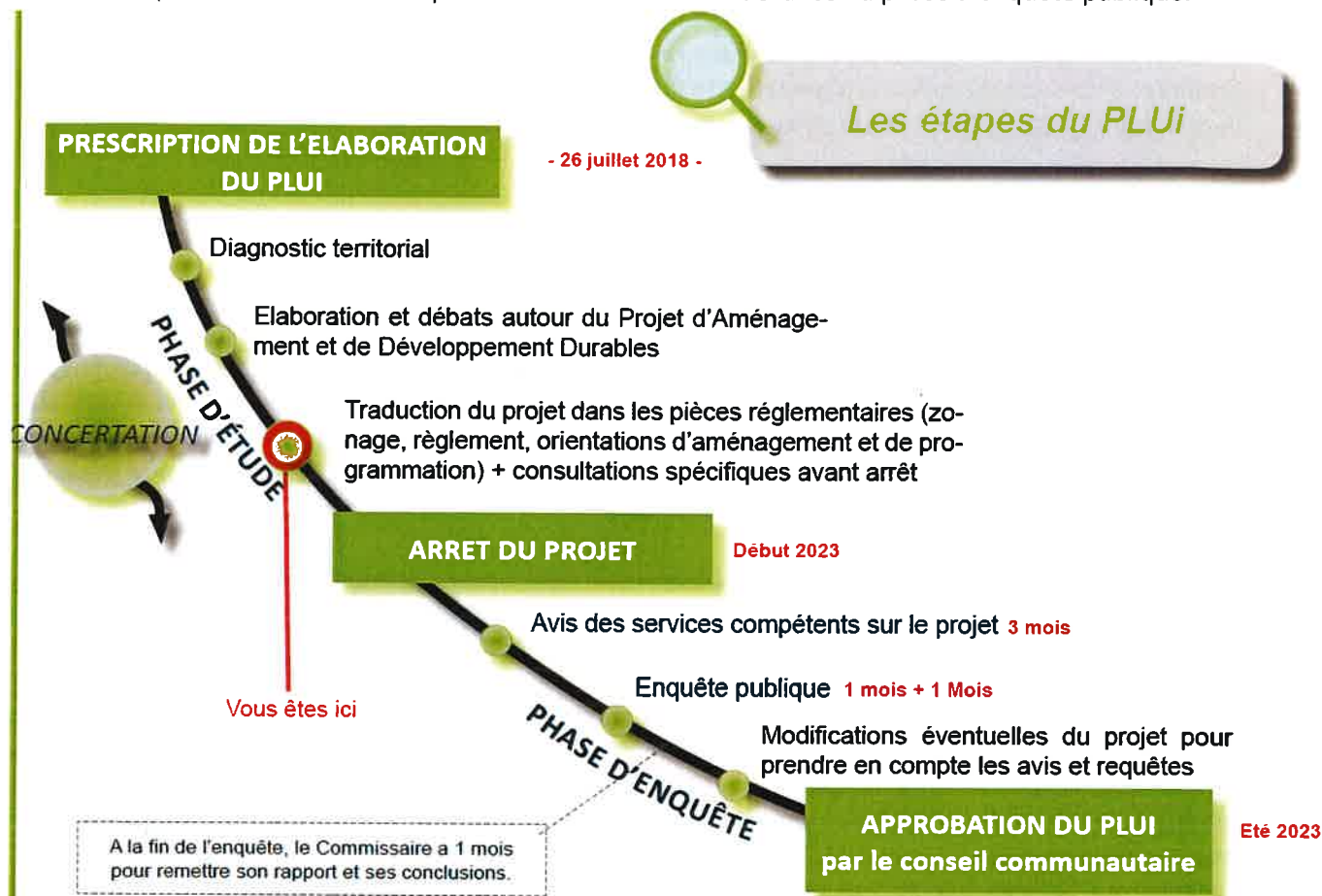
✓ **Depuis le 22/11/2022 (information connue le 25/11/2022) :**

Le projet de loi de finances rectificatives (PLFR) pour 2022 a été adopté. Le texte prévoit l'abrogation de l'obligation pour les communes du reversement d'une fraction de la TAM aux EPCI.

Il ne s'agit plus que d'une possibilité de reversement de la TAM (retour à la situation antérieure au 01/01/2022). Le texte adopté prévoit que la perte de recettes pour les EPCI sera compensé par une majoration de la DGF.

Programmation de l'arrêt du projet de PLUi

Madame la Présidente explique que le projet du PLUi doit être arrêté en Conseil Communautaire. Suite à cela, les autorités compétentes auront 3 mois pour faire un retour avant de lancer la phase d'enquête publique.



Elle propose à l'assemblée de fixer la date du jeudi 26 janvier 2023, qui sera également le premier Conseil Communautaire de cette nouvelle année.

L'assemblée valide cette proposition, et demandent qu'une synthèse soit envoyée en amont et présentée lors de ce Conseil Communautaire.

Renouvellement des permanences « Habitat » dans le cadre du PIG Départemental

BILAN DES PERMANENCES POUR 2022 :

	Lieu /heure	Nbr de personnes reçues (janvier à novembre)
Belmont	Tous les 3 ^e mardis de chaque mois de 10h à 12h (Mairie)	31
Camarès	Tous les 3 ^{èmes} mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30 (Bâtiment Tixier)	18
Saint-Sernin	tous les 4 ^{èmes} mardis de chaque mois de 10h à 12h (Mairie)	27

Motif des rendez-vous :

- 1^{er} contact (information sur le dispositif des aides ANAH et la recevabilité de leur projet),
- Ou suivi administratif ou technique du dossier.

Bilan financier (2021) :

32 dossiers propriétaires occupants déposés en 2021 pour un montant de travaux de 615 793 € H.T. et un montant de subventions attribuées de 301 333 € sur le territoire.

L'année 2022 touchant à sa fin, nous devons voter le renouvellement de cette opération :

Le devis concerne le renouvellement de la permanence « Habitat » une fois par mois dans chaque bourg centre (la durée des permanences est de 2 h) :

- Belmont-sur-Rance : 3^{ème} mardi du mois à la Mairie de 10h à 12h,
- Camarès : 3^{ème} mardi du mois à la Mairie de 13h30 à 15h30,
- Saint-Sernin-sur-Rance : 4^{ème} mardi du mois à la Mairie de 10h à 12h.

Pour information :

2022 : 9 936 €

2023 : 9 504 €

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Conseil Départemental de l'Aveyron avait mis en place un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » de 2014 à 2018 (programme de réhabilitation de logements) qui a rencontré un véritable succès. Afin de continuer dans cette dynamique, le Conseil Départemental a relancé un nouveau Programme d'Intérêt Général qui va se dérouler de janvier 2019 à décembre 2023 : des permanences habitat sont tenues, tous les mois, sur le territoire.

Ce programme permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement (travaux d'économie d'énergie, travaux d'adaptation au handicap et/ou vieillissement, sortie d'insalubrité, amélioration de logements locatifs).

Le Conseil Départemental a confié l'animation de ce programme au bureau d'études OC'TEHA. L'objectif de l'animation est de renseigner les personnes sur les différentes subventions habitat et de les assister sur le plan technique, financier et juridique. Agréé notamment pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique, le technicien évalue le logement, conseille le propriétaire sur les travaux à réaliser et constitue les dossiers de demande de subventions concernant les travaux d'économie d'énergie. De la même façon, le technicien peut leur faire bénéficier d'aides sur l'adaptation du logement (personnes âgées, handicapées), sur l'insalubrité, la création de logements locatifs, etc.

Madame la Présidente indique que le marché liant OC'TEHA et le Conseil Départemental dans le cadre du PIG ne prévoit pas une présence territoriale de l'équipe d'OC'TEHA pour assurer un conseil direct auprès de la population. OC'TEHA, dans le cadre de sa mission d'animation du programme « Habiter Mieux », nous informe qu'il peut tenir et programmer des permanences sur notre territoire. Cependant ces permanences ne sont pas prises en charges par le Conseil Départemental.

L'intérêt des permanences est de créer une dynamique sur le territoire, de faire connaître ce programme et de renseigner les propriétaires pour favoriser une politique de proximité.

Afin d'assurer des permanences d'OC'TEHA sur notre territoire, le bureau d'études nous présente un devis qui concerne une mission d'information et d'assistance de la population de notre territoire afin d'assurer une permanence habitat une fois par mois sur chaque « bourg-centre » : Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance et ayant pour objectif principal l'information de proximité en permettant d'assurer des rencontres avec le public et de tenir à disposition des particuliers les documents, imprimés et notices explicatives nécessaires. Ce devis d'un montant de 8 460,00 € H.T. correspond à la tenue de 12 permanences mensuelles sur chaque « bourg-centre » de notre territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ACCÉPTE** le devis du bureau d'études OC'TEHA d'un montant de 8 460,00 € H.T. soit 10 152,00 € T.T.C. pour assurer la mission d'information et d'assistance de la population en réalisant une permanence habitat une fois par mois sur chaque « bourg-centre »,

- **ADOpte** le principe de tenue d'une permanence par mois sur chaque « bourg – centre » c'est-à-dire Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

Approbation de la modification du règlement de la zone d'activité de Montlaur – La Plaine

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'afin de permettre à Monsieur Cyrille ROZAN, gérant de l'entreprise MALIGE RAVAL'OR de s'installer, le règlement de la zone d'activité de Montlaur doit être modifié.

En effet, il est actuellement noté dans l'article 4 du règlement :

« La réunion des lots n° 18, n° 6 et n° 7, ainsi que la réunion des lots n° 8 et n° 9 sont possibles. Dans ce cas, les règles de prospects définies dans le présent règlement s'appliquent à l'unité foncière. Toute autre réunion est impossible. »

Or, Monsieur ROZAN a besoin de réunir les lots n° 3, n° 19 et n° 20 pour la réalisation de son projet.

Un permis d'aménager modificatif est en cours afin de pouvoir modifier ainsi l'article 4 du règlement de la zone :

« La réunion des lots n° 18, n° 6 et n° 7, ainsi que la réunion des lots n° 8 et n° 9, ainsi que la réunion des lots n° 3, n° 19 et n° 20 sont possibles. Dans ce cas, les règles de prospects définies dans le présent règlement s'appliquent à l'unité foncière. Toute autre réunion est impossible. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTe** le lancement du permis d'aménager modificatif pour la zone d'activité La Plane Haute de Montlaur,
- **ADOpte** la possibilité de pouvoir réunir les lots n° 3, n° 19 et n° 20 sur la zone d'activité La Plane Haute de Montlaur,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre cette décision et signer toute pièce relative à ce dossier.

Élection d'un délégué à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud (Conseil d'Administration)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20221201_164 en date du 01/12/2022.

Vu la délibération N° 20181115_140 en date du 15 novembre 2018 portant création de l'office de tourisme intercommunal en régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20200715_049 en date du 15 juillet 2020 désignant les membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal, à savoir :

- Monique ALIÈS,
- Bernard ARNOULD,
- Jean-Louis CABANES,
- Sophie CANTALOUBE,
- Hélène CHICO-ROS,
- Michelle FONTANILLES,
- Philippe GIGANON,

- Eva LE CHARPENTIER,
- Viviane RAMONDENC,
- Jean-Philippe SABATHIER,
- André SERIN,
- Michel WOLKOWICKI.

Madame la Présidente fait part de la démission comme membre représentante de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud de Madame Hélène CHICO-ROS.

De ce fait, Madame la Présidente expose la nécessité de désigner un nouveau membre représentant au Conseil d'Administration de l'office de tourisme intercommunal en remplacement de Madame Hélène CHICO-ROS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membre représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal :
 - o **Michèle SICARD,**
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Élections de 2 membres représentants de la Communauté de Communes au CIAS Monts, Rance et Rougier

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20200723_078 en date du 23 juillet 2020 désignant les membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier, à savoir :

- Bernard ARNOULD,
- Michel ARVIEU,
- Bernadette BOULANGER,
- Claude CHIBAUDEL,
- Hélène CHICO ROS,
- Séverine DRESSAYRE,
- Viviane RAMONDENC,
- Marc TOURRET.

Madame la Présidente rappelle la délibération N° 20210923_126 en date du 23 septembre 2021 désignant un membre représentant de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier, en remplacement de Monsieur Marc TOURRET (démissionnaire), à savoir :

- André SERIN.

Madame la Présidente fait part du décès de Madame Bernadette BOULANGER, conseillère communautaire de la commune de Camarès et membre représentante de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier.

Madame la Présidente fait part de la démission comme membre représentante de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier de Madame Hélène CHICO ROS.

De ce fait, Madame la Présidente expose la nécessité d'élire deux nouveaux membres représentants au CIAS en remplacement de Mesdames Bernadette BOULANGER et Hélène CHICO ROS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier :
 - o Jean-Louis CABANES,
 - o Patrick ROQUES,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Conseil Communautaire – 01/12/2022
Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Conseil Communautaire – 01/12/2022
Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses



Axe I - PROTÉGER

1 PROTÉGER UNE BIODIVERSITÉ D'EXCEPTION

Mesure 1 Garantir la stabilité de la faune verte et rouge

Mesure 2 Favoriser, dans et hors des sites naturels, une flore fragile à caractère

Mesure 3 Conserver la biodiversité biologique des milieux forestiers

Mesure 4 Endoquer la menace des incendies

Mesure 5 Des activités respectueuses de la biodiversité

2 PRÉSERVER LA RICHESSE PAYSAGÈRE

Mesure 6 Définir le paysage approprié, cohérent et harmonieux

Mesure 7 Protéger l'identité du paysage et du patrimoine

Mesure 8 Un développement respectueux des paysages du territoire

Mesure 9 Pour une bonne intégration paysagère des aménagements

3 SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU

Mesure 10 Eau, structure, usage, la ressource, usage la gestion

Mesure 11 Une vraie culture de gestion des milieux humides

Mesure 12 Maintenir les équilibres pour protéger le milieu aquatique

4 VALORISER LES TRÉSORS GÉOLOGIQUES

Mesure 13 Valoriser les gîtes et les sites paléontologiques

Axe II - AMÉNAGER

5 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Mesure 14 Favoriser l'énergie sous toutes ses formes

Mesure 15 Pour des énergies renouvelables intégrées au territoire

6 SE DÉPLACER AUTREMENT

Mesure 16 Encourager les nouvelles mobilités

Mesure 17 Vers un territoire de mobilité pluraliste

7 RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE

Mesure 18 Favoriser l'attractivité territoriale

Mesure 19 Pour des espaces publics attractifs

Mesure 20 Villages et bourgs de demain : de nouvelles formes urbaines et architecturales

Mesure 21 Pour une gestion exemplaire des déchets

Axe III - DÉVELOPPER

8 ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

Mesure 22 Pour une culture de l'accueil et de la solidarité

Mesure 23 Pour l'accueil des personnes âgées

Mesure 24 Pour l'accueil de tous les citoyens et équipements

Mesure 25 Pour une stratégie territoriale innovante

9 VALORISER LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LOCALES

Mesure 26 Pour une économie territoriale durable

Mesure 27 Créer et développer des entreprises locales

Mesure 28 Une gouvernance innovante pour le territoire en faveur de la prospérité

Mesure 29 Une gouvernance innovante pour le territoire en faveur de la prospérité

Mesure 30 Développer la gouvernance de la transition énergétique

10 SOUTENIR L'AGRICULTURE

Mesure 31 Une agriculture durable

Mesure 32 Une stratégie agricole territoriale et paysagère

Mesure 33 Valoriser les aliments locaux et locaux

11 DÉVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE, PATRIMONIAL ET CULTUREL

Mesure 34 Le patrimoine culturel, local et régional

Mesure 35 Une destination d'excellence pour le tourisme durable

Mesure 36 Une approche créative du patrimoine culturel et paysagère

Mesure 37 Pour une stratégie d'attractivité et d'innovation

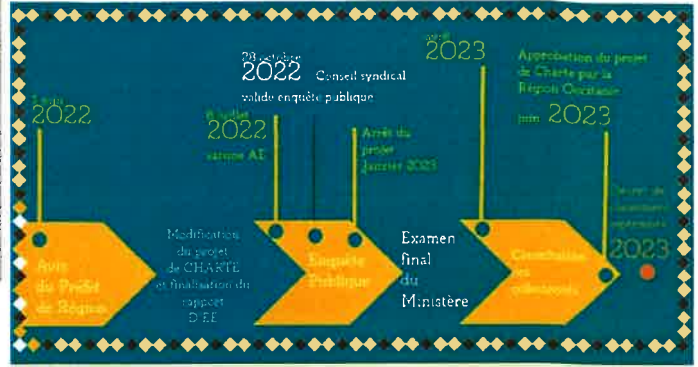
Conseil Communautaire – 01/12/2022
Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Une extension du périmètre

FICHE D'IDENTITÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES	PÉRIODE 2007/2022	PÉRIODE 2022/2037
SURFACE TOTALE	327 975 ha	380 565 ha
NOMBRE DE COMMUNES (dont non adhérentes au projet)	33 (0)	49
NOMBRE D'INTERCOMMUNALITÉS	8 dont 5 complètes	9 dont 5 complètes ou quasi (94%)
POPULATION (POP TOTALE)	71 960	96 115



Conseil Communautaire – 01/12/2022
Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses



Conseil Communautaire – 01/12/2022
Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Lieux de permanences de l'enquête publique

NUMERO DE PERMANENCE	LIEU	COMMUNE	COORDONNEES
01210000	Bureau du Parc naturel régional des Grands Causses - 11 boulevard de l'Europe - 34090 BELMONT	Belmont	43°52'N - 4°02'E
01210001	Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210002	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210003	Mairie de Saint-Sernin-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210004	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210005	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210006	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210007	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210008	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210009	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210010	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210011	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210012	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210013	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210014	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210015	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210016	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210017	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210018	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E
01210019	Mairie de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Saint-Sernin	43°52'N - 4°02'E
01210020	Commune de Belmont-sur-Rance - 10250 SAINT-SERNIN	Belmont-sur-Rance	43°52'N - 4°02'E

Ressources humaines

Questions diverses

AGENDA A VENIR :

CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES ET BUREAUX		
BUREAU Jeudi 8 décembre 2022	10h	Belmont-sur-Rance
CONSEIL COMMUNAUTAIRE Jeudi 15 décembre 2022	20h30	Saint-Sernin-sur-Rance
CONSEIL COMMUNAUTAIRE Jeudi 26 janvier 2023	20h30	Lieu à définir

Levée de la séance à 21 heures 54 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 01 DÉCEMBRE 2022

Présents : Monique ALIES, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Bernard ARNOULD à Monique ALIÈS, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Philippe GIGANON à Jean-Philippe SABATHIER, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES

Absents : Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET, Guy SALES, Anne-Claire SOLIER

20221201_159 Subventions aux associations – Exercice 2022

20221201_160 Fonds de concours à la Commune de Belmont-sur-Rance pour l'opération de création d'un appartement communal à usage locatif permanent

20221201_161 Fonds de concours à la Commune de Saint-Sever-du-Moustier pour l'opération de création d'un appartement communal à usage locatif permanent

20221201_162 Permanence habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental « Habiter Mieux »

20221201_163 Lancement du permis d'aménager modificatif de la zone d'activité La Plane Haute de Montlaur

20221201_164 Désignation d'un membre représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal

20221201_165 Élection de deux membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier

20221201_166 Désignation d'un membre représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal – annule et remplace

